

Article original

## La participation des coopératives agricoles au développement communautaire en milieu rural ivoirien

*Adoubo Christophe N'DOLY*

Laboratoire de sociologie économique et d'anthropologie des appartenances symbolique Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan-Cocody

**Auteur correspondant : Email :** ndolychristophe@yahoo.fr

Article soumis le 05/10/2018 et accepté le 05/11/2018

**Résumé :** L'approche holistique du développement, longtemps portée par l'État ivoirien, donne le sentiment aux communautés rurales d'être marginalisées dans les politiques de développement. Cette conception a provoqué chez celles-ci, l'idée de s'auto-émanciper à partir de leurs propres ressources locales. Dans cette perspective, le présent texte tente de démontrer comment les coopératives des filières café et cacao, en dépit de leurs faibles pouvoirs économiques, participent au développement des villages. Les résultats obtenus des enquêtes qualitatives montrent que du fait de leur ancrage territorial, ces coopératives développent des stratégies de captation de ressources grâce aux partenariats dans lesquels elles s'engagent avec les exportateurs de produits agricoles. Les ressources obtenues de ces partenariats notamment à travers la politique de certification du cacao leur permettent de mettre en œuvre des projets de développement en infrastructures socio-sanitaires et éducatives, mais également, à soutenir l'employabilité des femmes et des jeunes qui constituent des catégories sociales vulnérables.

**Mots-clés :** coopératives agricoles, développement communautaire, communautés rurales, Côte d'Ivoire

**Abstract :** *The holistic approach to development, long worn by the Ivorian state, gives rural communities the feeling of being marginalized in development policies. This conception provoked among them the idea of self-emancipation from their own local resources. In this perspective, the present text attempts to demonstrate how cooperatives in the coffee and cocoa sectors, despite their weak economic*

*powers, participate in the development of villages. The results obtained from the qualitative surveys show that, because of their territorial anchorage, these cooperatives develop resource capture strategies through partnerships in which they engage with agricultural exporters. The resources obtained from these partnerships, in particular through the cocoa certification policy, enable them to implement projects for the development of socio-health and educational infrastructures, but also to support the employability of women and young people who constitute vulnerable social groups.*

**Keywords :** *Agricultural cooperatives, community development, rural communities, Côte d'Ivoire*

## **Introduction**

D'une manière générale, les populations rurales africaines sont confrontées à de nombreux problèmes liés au développement local. Ces problèmes sont multiples et fragilisent leurs conditions de vie sociale. Ils se résument essentiellement à la question de la pauvreté. A cet effet, dans son rapport sur l'état de la pauvreté en Afrique, la banque mondiale indique que parmi les personnes vivant sous le seuil de la pauvreté en Afrique, un peu plus de 80% vivent en zone rurale et un peu moins de 80% travaillent dans l'agriculture (World Bank Group, 2016). De plus, à l'échelle environnementale, les populations rurales subissent durement les effets du changement climatique qui affectent l'agriculture et compromettent fortement la sécurité alimentaire des ménages. Face à toutes ces incertitudes, de nombreuses organisations coopératives à vocation agricole ont été mises en place dans les zones rurales. Elles se présentent comme des instruments de lutte contre la pauvreté et d'émancipation sociale (N'doly A.C., 2014). A juste titre, l'ONU a dédié l'année 2012 comme l'"Année internationale des coopératives" au regard du rôle majeur joué par celles-ci dans le développement des territoires. L'objectif étant de promouvoir ces entreprises sociales pour leur contribution au développement socio-économique, à la sécurité alimentaire et au développement rural. En Côte d'Ivoire, les organisations coopératives interviennent essentiellement dans le secteur du vivrier et dans l'agriculture de rente. Celles-ci mènent des activités de production, de collecte, de distribution et de commercialisation

des produits agricoles. De nombreuses études réalisées en ce sens montrent le travail considérable joué par des coopératives agricoles en milieu rural ivoirien. De par leurs activités, ces coopératives contribuent à assurer la promotion sociale de leurs adhérents. Ainsi, par exemple, en analysant les atouts et obstacles des organisations paysannes dans le développement rural en Côte d'Ivoire, Affou Y.S. (1994) montre que durant la décennie 1960-1980, l'avènement des groupements à vocation coopérative (GVC) a considérablement réduit le poids des acheteurs privés dans la commercialisation des produits du café et du cacao dans les zones de production. En conséquence, grâce aux activités de ces GVC, les producteurs ont pu bénéficier d'un avantage comparatif lié aux prix d'achat bord-champ du café et du cacao par la hausse du niveau de leur revenu annuel. De même, selon N'goran K.P. (2008), la création de nombreuses coopératives dans le secteur du vivrier a contribué à la lutte contre la pauvreté féminine en Côte d'Ivoire. En s'appuyant sur les exemples de la fédération des commerçantes de vivriers de Côte d'Ivoire (FENACOVICI) et la Coopérative des commerçantes de vivriers de Cocody (COCOVI), il montre comment ces coopératives ont réussi à sortir de nombreuses femmes de leur situation de précarité grâce aux activités génératrices de revenus initiés en milieu rural.

Cependant, le constat qui se dégage de toutes ces actions, montre que les coopératives ont un faible pouvoir économique et en dépit de cela, elles s'investissent dans le développement communautaire. Quelles sont les logiques sociales qui sous-tendent leur participation au développement communautaire ? Comment mobilisent-elles des ressources pour mener leurs actions ? Quels types d'actions mènent-elles dans les villages où elles ont un ancrage territorial ? Et Quelles en sont les implications sociales ?

Les réponses à ce questionnement ont conduit à des enquêtes de terrain dans le département d'Abengourou à l'Est de la Côte d'Ivoire durant la période d'août 2017 à février 2018, auprès de deux coopératives des filières café et cacao. Il s'agit de la société coopérative des producteurs agricoles du canton Amélékia

(SCOOPACA) et de la société coopérative des agriculteurs de Diangobo (SCADI). Sur la base d'enquêtes qualitatives, des entretiens individuels semi-directifs<sup>1</sup> ont été réalisés auprès de 38 acteurs (responsables de coopératives, autorités villageoises, responsables de jeunes et leaders féminins) dans les deux localités.

La première phase de collecte des données s'est déroulée dans le village de Diangobo où nous avons interrogé successivement 6 membres du conseil d'administration (CA) de la coopérative, 4 autorités villageoises (le chef et 3 notables), 4 responsables de l'association féminine dudit village. La seconde phase de l'enquête a lieu à Amélékia où nous nous sommes entretenu respectivement avec 8 membres du CA de la coopérative, 6 autorités villageoises (le chef et 5 notables), 8 responsables de l'association des femmes et 2 responsables de l'association des jeunes agriculteurs. Ces entretiens ont été réalisés à l'aide d'une grille d'enquête élaborée autour des 3 principaux thèmes ; à savoir 1) les modalités de la participation au développement communautaire, 2) les actions de développement initiés en faveurs des communautés et 3) les implications sociales de ces actions. A côté de ces entretiens, l'observation directe a également été mobilisée sur les terrains pour témoigner des actions de développement initiées par lesdites coopératives. Ces enquêtes de terrain ont été complétées par des lectures documentaires traitant des questions de développement communautaire et de gestion coopérative. Enfin, Par la méthode de triangulation (Denzin N.K., 1989 et Fortin M-F., 1996), toutes les données recueillies (entretiens, observations, lectures documentaires) ont été analysées par la méthode de l'analyse de contenu (Bardin L., 1991).

La présente étude se propose ainsi d'analyser les logiques sociales qui sous-tendent la participation des coopératives ivoiriennes au développement communautaire. Après avoir conceptualisé le développement communautaire, l'étude présente dans un premier temps, l'ancrage territorial desdites coopératives dans la zone

---

<sup>1</sup> Ces entretiens prenaient parfois la forme d'entretiens collectifs lorsque certaines réponses à clarifier faisaient appel à des témoins.

d'étude. En deuxième lieu, elle décrit les modalités de participation au développement communautaire. Enfin, elle montre les actions de développement initiées par les coopératives en faveur des communautés rurales et leurs implications sociales.

## **1. Cadre conceptuel**

Le développement communautaire est un concept pluriel et multiforme. Dans la littérature scientifique, il est employé sous des formes variées. On le retrouve ainsi sous le vocable de développement local, développement territorial, développement local social, intervention communautaire, etc. Autant de termes différemment employés et développés dans les recherches mais qui décrivent une même réalité ; à savoir la responsabilisation totale des populations<sup>2</sup> à la base dans la conception et la mise en œuvre des actions de développement.

D'origine anglo-saxonne, le concept de développement communautaire a été développé dans les colonies britanniques vers la fin des années 1950. Il a été élaboré à partir de la théorie du développement endogène de Friedman. Cette théorie est née de la nécessité de freiner les inégalités du développement dans l'espace et de territorialiser le développement avec les communautés elles-mêmes. Le postulat qui préside en cette théorie est que tout développement orienté vers les communautés est avant tout endogène c'est-à-dire un développement qui s'appuie sur leurs expériences de vie et leurs propres ressources et qui mobilise leur capacité à les transformer en biens matériels utilisables pour améliorer leur bien-être social. Comme le souligne Tremblay S. (1999), le développement endogène relève du paradigme du développement par « le bas » et s'inscrit dans une approche essentiellement territoriale du développement. L'"endogénéisation" du développement traduit ainsi la volonté manifeste des acteurs locaux de relever le défi du développement

---

<sup>2</sup> Le concept de population est employé ici pour désigner un ensemble d'acteurs sociaux qui doivent apporter des réponses collectives à leurs besoins territoriaux en fonction des ressources propres.

de leur espace de vie ou leur territoire grâce aux ressources disponibles sur place. Il s'agit là, d'un développement autocentré au sens friedmannien du terme qui fait appel aux potentialités locales et insiste particulièrement sur la prise en compte des valeurs culturelles et sur le recours à des modalités coopératives (Ouattara C., 2003). Pour des auteurs comme Proulx M-U. (1994), le développement endogène concerne davantage autant les pays en développement que les pays développés. Toutefois, pour les populations des pays en voie de développement, il est impérieux d'être au centre des schémas de développement territoriaux et de s'impliquer dans le processus de mise en œuvre des actions communautaires territorialisées. Sur cette base, le développement communautaire entend aider leurs communautés à penser, à analyser leur situation, à décider ensemble et œuvrer collectivement... (Meister A. cité par Koné M., 1994). Il se fonde sur les besoins fondamentaux des populations (alimentation, logement, éducation, travail, santé...).

Aujourd'hui, en réponse aux politiques économiques inadaptées voire quasi-inexistantes de la revitalisation des territoires, le développement communautaire trouve de plus en plus un écho favorable auprès de nombreuses organisations de l'économie sociale et solidaire (ESS). Cela s'explique par le fait que ces organisations partagent avec les communautés les mêmes valeurs et principes de développement communautaire. De même, les organisations de l'ESS possèdent, par nature, un ancrage territorial important parce qu'insérés dans les territoires et en prise directe avec les politiques de développement local (Peraldi X. et Lombaldi M., 2009). Celles-ci se présentent comme acteurs qui stimulent la production de richesse dans laquelle la collectivité participe de façon directe, en utilisant des modalités associatives, tant dans la production de biens ou de services que dans ses bénéfices, et en mobilisant des ressources liées au capital socio-territorial de la collectivité locale (Tremblay D.G., Klein J-L. et Fontan P., 2009). Le développement communautaire s'appréhende de ce point de vue comme une approche participative qui implique la communauté et assure son autonomisation. Par cette démarche,

l'on peut dire que le développement communautaire est un mode de développement inclusif qui implique la communauté en vue de la prise en charge des décisions relatives aux projets de développement au niveau local. La dimension communautaire intègre ici l'idée que les territoires constituent des espaces de sociabilité et de solidarité au regard de la qualité des relations qui existent entre les acteurs locaux (Angeon et Lauro, 2005). Ces acteurs œuvrent à l'amélioration des conditions de vie de leur territoire, ce qui passe, notamment, par le développement des activités de production, de santé, d'éducation, d'emploi et d'approfondissement de la démocratie et la gouvernance locale. En quoi ces acteurs contribuent-ils au changement et de fait à des transformations sociales en cours ? Quelles sont les réponses originales susceptibles d'offrir aux communautés un développement harmonieux pour un bien être social ?

## **2. Les modalités de participation au développement communautaire**

### **2.1. De l'ancrage territorial des coopératives**

Dans l'économie café-cacaoyère, les coopératives évoluent dans un environnement concurrentiel fortement marqué par l'omniprésence d'opérateurs privés (acheteurs de produits agricoles, traitants, pisteurs...) qui interfèrent dans le jeu de la commercialisation. L'effet d'un tel environnement a conduit les coopératives à développer des stratégies visant à capter le grand nombre d'adhérents parmi les producteurs de café et de cacao. L'objectif d'une telle stratégie est d'avoir une emprise sur les communautés qui cohabitent sur un même espace territorial. En effet, l'avènement des GVC<sup>3</sup> au tournant des années 1970 a été

---

<sup>3</sup> Le mouvement coopératif en Côte d'Ivoire a pris forme par la mise en place de groupements à vocation coopérative (GVC) au début de l'indépendance du pays. L'objectif était de préparer les producteurs (au regard de l'analphabétisme qui les caractérise) vers leur insertion dans des entités coopératives proprement parlées. L'article 1<sup>er</sup> du décret n° 74-139 du 12 avril 1974 définit donc les GVC comme étant "des organisations pré-coopératives à

un élément catalyseur du coopérativisme en Côte d'Ivoire. De nombreux producteurs se sont regroupés dans des organisations coopératives avec l'appui technique de l'Etat qui avait promu le développement par le bas. Cette initiative publique a suscité un réel engouement dans les filières café et cacao comme l'évoque le président du conseil d'administration de SCOOPACA :

*A l'époque, nous avions de réelles difficultés à écouler nos produits agricoles. Les acheteurs de produits venaient ici dans notre village pour acheter moins chers nos produits. Le prix d'achat au kilogramme que l'Etat fixait n'est pas respecté par ceux-ci. Ils nous « volaient ». Donc, l'idée de créer une coopérative a été très saluée par tout le monde ici dans ce village. La coopérative est la cause commune. Elle aide tous les producteurs à vendre leurs produits dans de bonnes conditions... A l'époque, la région de l'indénié comptait 158 GVC parmi lesquels se trouvait celui d'Amélékia. **PCA de la SCOOPACA, 53 ans, village d'Amélékia***

La mobilisation collective autour d'un idéal commun pour se prendre en charge a permis aux coopératives de réduire considérablement le monopole des acheteurs privés ou autres traitants qui payaient à moindre coût les prix bord-champ des produits. En 2000, à la faveur de la libéralisation des filières café et cacao<sup>4</sup>, les GVC ont été transformés en de véritables coopératives afin d'accroître leur performance dans le jeu de la commercialisation. La nouvelle configuration que présente ces coopératives a également favorisé leur emprise territoriale car elles occupent des espaces sociaux plus élargis à travers la création de plusieurs sections de collecte de produits. Par exemple, La SCOOPACA revendique 974 membres répartis à travers ses 15 sections (situées dans les villages environnants) dotées de magasins secondaires, contre 543 membres pour la SCADI répartis

---

caractère obligatoire, transitoire et évolutif constituées dans le but de permettre la création des coopératives socialement et économiquement viables.

<sup>4</sup> Cette réforme s'est accompagnée de la nouvelle loi coopérative du 23 décembre 1997. Celle-ci donne droit aux producteurs de café et cacao qui le désirent, de se regrouper en coopératives ainsi que les GVC de se transformer en de véritables coopératives capables de compétir dans le champ de la commercialisation des produits café et cacao.



dans 11 sections avec des magasins secondaires chacune. Pendant la période de campagne, chaque section collecte les produits de ses membres de base et les acheminent au magasin central de la coopérative en vue d'envisager le convoi vers les ports d'embarquement.

Si depuis longtemps, les coopératives participent à la promotion sociale de leurs membres, force est de reconnaître qu'aujourd'hui les actions sociales qu'elles mènent dans les villages sont diversifiées au regard des enjeux sociétaux. De ce point de vue, l'ancrage territorial des coopératives se présente comme un ensemble de stratégies qui visent à exploiter collectivement les ressources au niveau local en s'appuyant sur les relations de proximité pour valoriser leur implantation. Il trouve son fondement dans l'attachement symbolique des membres-adhérents au développement des villages. En effet, la maximisation des ressources issues des réseaux de relations (Reix F., 2008) permet de considérer le territoire non pas comme un lieu géographiquement ou juridiquement déterminé mais comme un espace social au sein duquel se construisent des interactions sociales. Dès lors, la territorialisation des coopératives soulève des enjeux multiformes où des acteurs locaux interagissent pour apporter des solutions durables à leurs besoins sociaux. Cette analyse est assez illustrative de l'idée de territorialisation des coopératives dans le processus du développement communautaire :

*Quand on va en ville, on voit de nombreuses entreprises privées qui sont créées et où des gens travaillent pour gagner leur vie. C'est une bonne chose. Mais, nous au village ici, chacun de nous n'a pas des moyens financiers conséquents pour créer sa société. C'est pourquoi, on a uni nos forces pour créer une coopérative. En le faisant, nous nous aidons nous-mêmes parce que nos enfants peuvent y travailler et comme c'est notre société commune, ça va nous permettre de développer le village entier !* **Membre du CA de la SCADI, 56 ans, village de Diangobo.**

Ce discours montre que les coopératives bénéficient d'un ancrage territorial solide dans les villages où elles sont implantées. En effet, l'idée de se représenter la coopérative comme leur "entreprise

commune" peut être interprétée comme une volonté de se mettre ensemble pour satisfaire à leurs besoins sociaux. En ce sens, leur adhésion est une réponse à la question de la pauvreté rurale, non seulement par la création d'emplois mais surtout, par leur contribution au développement communautaire grâce à l'économie locale pratiquée. Ici, le territoire a tendance à établir un lien entre les groupements coopératifs et la collectivité. Ce lien se traduit par la présence de coopératives dans les espaces villageois grâce à une mobilisation collective des producteurs. Adhérents ou non-adhérents, tous se représentent la coopérative comme un "capital commun", c'est-à-dire un instrument collectif qui participe au bien être social.

## **2.2. L'identification des besoins de développement**

La dynamique coopérative engagée depuis l'indépendance du pays en 1960 a permis aux acteurs du mouvement coopératif de s'imprégner des principes de fonctionnement d'une coopérative. Ces principes coopératifs édictés par l'Alliance Coopérative Internationale (ACI) précise en son point 7 que désormais les coopératives ont un devoir d'« *engagement envers la communauté* ». Cela se traduit en termes simples par la contribution des coopératives au développement communautaire. Dorénavant, les coopératives ont une responsabilité vis-à-vis de leurs communautés d'appartenance dont elles ne peuvent ignorer les besoins. Leur implication dans le développement local où elles ont un ancrage territorial est indéniable du fait des activités socio-économiques qu'elles mènent. En effet, dans un contexte marqué par la paupérisation des masses rurales, les coopératives des filières café et cacao doivent apporter leurs contributions au développement des villages grâce aux potentialités qu'elles disposent sur leurs territoires. La matérialisation des actions de développement suppose l'existence de besoins des communautés que les coopératives doivent prendre en compte dans le processus du développement local. Il convient de souligner que dans le processus décisionnel, la coopérative se concerte tout d'abord, avec la communauté via les autorités villageoises ainsi que les

groupes constitués afin de définir les besoins en termes de priorité. La synthèse des besoins exprimés permet à la coopérative de les traduire en projets de développement. L'enquête de terrain a révélé que les besoins prioritaires des communautés s'expriment en termes de d'équipements en infrastructures socio-sanitaires et éducatives des villages. Il s'agit, en effet, d'équiper ces villages en infrastructures de base qui constituent une nécessité primaire pour ces communautés.

*Nous sommes des villageois. Mais cela ne signifie pas qu'on doit mal vivre. Nous aussi, nous avons droit à la vie. Mais, quand on parle de développement, c'est toujours en ville que nos gouvernants mènent des actions. Et nous, on vit dans le dévouement total. Ne ce reste qu'avoir, de l'eau potable, du courant électrique, des écoles ou un centre de santé, c'est un problème. Alors, nous accueillons favorablement toute action visant à nous faire sortir de la misère.*  
**Notable, 56 ans, village d'Amélékia.**

En général, pour mettre en place des projets communautaires, les coopératives établissent un programme d'actions en priorisant dans l'urgence les besoins fondamentaux des communautés. Par exemple, dans le village de Diangobo, les nombreuses maladies hydriques auxquelles sont exposées les populations a suscité un intérêt pour la coopérative de faire des adductions d'eau. En effet, les personnes rencontrées pendant l'enquête ont justifié la primeur d'un tel besoin au regard de nombreux problèmes de santé liés à la consommation d'eau impure, en témoigne les propos de l'un d'entre eux :

*L'eau de puits que nos parents consomment cause beaucoup de problèmes ici au village. Ici à Djangobo, les gens se plaignent de problèmes de maux de ventre. Quand ils sont malades et qu'ils vont à l'hôpital, on leur dit que c'est l'eau qu'ils boivent qui les fatiguent. C'est ça qui fait qu'ils ont des maladies de maux de ventre, de diarrhée et autres. D'ailleurs beaucoup de gens en sont morts. C'est pourquoi avant toute chose, il faut qu'on installe des châteaux d'eau ou pompe à hydraulique humaine pour approvisionner le village en eau potable. C'est une urgence qui paraît prioritaire pour la coopérative...*  
**Notable, 62 ans, village de Diangobo.**

La nécessité d'accorder la priorité à un besoin communautaire relève d'un sentiment profond et d'une volonté accrue pour les communautés locales d'assurer leur mieux-être social. En effet, en identifiant les besoins de celles-ci, les coopératives veulent apporter un début de réponses à leurs aspirations. L'eau étant une ressource vitale, le besoin des communautés se manifeste beaucoup plus par la création des infrastructures socio-sanitaires.

### **2.3. La mobilisation des ressources de financement**

En tant qu'entreprise sociale, les coopératives agricoles n'ont pas pour vocation de réaliser du profit. A priori, un tel statut réduit leur marge de manœuvre à financer les projets communautaires. D'ailleurs, les données d'enquête obtenues auprès des responsables des coopératives indiquent que chaque année, leur gestion est déficitaire. Or, l'une des conditions de mise en œuvre des projets de développement communautaire est la disponibilité de ressources financières pouvant servir à réaliser lesdits projets. Dans ces conditions, comment parviennent-elles à participer au développement communautaire ? Où trouvent-elles les moyens pour réaliser les projets de développement dans les villages ?

Selon les responsables des coopératives, la participation au développement communautaire est rendue possible grâce à des stratégies de captation de ressources. En effet, à la faveur de la libéralisation des filières café et cacao, la plupart des coopératives se sont engagées dans des relations de partenariat avec des exportateurs. Ce partenariat est fondé sur une exigence de qualité du cacao à produire. Ainsi, dans le cadre des accords de coopération internationale sur le commerce équitable<sup>5</sup>, les pays consommateurs de chocolat ont formulé des exigences de qualité en matière de consommation des produits cacao à l'encontre des pays producteurs. Ces exigences se matérialisent par la livraison du produit cacao de bonne qualité. Cela signifie que les producteurs au sein des coopératives doivent obéir aux principes

---

<sup>5</sup> Les pays producteurs du cacao sont invités à prendre en compte la question de l'éthique dans le système de production et commercialisation du cacao.

et recommandations des industriels chocolatiers pour aboutir à la certification de leur produit. Ainsi, dans ce processus de certification, ceux-ci par l'entremise des exportateurs fixent des normes et standards de qualité auxquels doivent se soumettre les producteurs dans la chaîne des valeurs. En retour, les exportateurs s'engagent à rémunérer de façon efficace et plus juste les producteurs au sein des coopératives. Cette politique dans laquelle s'engagent les coopératives constitue ainsi une source de financement favorable aux activités de développement communautaire comme l'explique un responsable de coopérative.

*Chaque année, nous nous engageons dans le projet de certification "Fair Trade" que notre exportateur met à notre disposition. En fait, ce projet nous permet de produire du cacao de très bonne qualité grâce à un certain nombre d'actions que nous menons dans la chaîne des valeurs. Et comme, c'est l'objectif que notre partenaire veut atteindre, nous arrivons vaille que vaille à le satisfaire. Et pour tous ces efforts consentis, nous sommes récompensés avec des primes de certification compris entre 100 et 200 FCFA par kilogramme de cacao certifié. Donc, à la fin de la campagne, si nous faisons par exemple 1000 tonnes de cacao certifié, cela nous fait gagner beaucoup d'argent. Avec, l'argent de la certification, nous prenons une partie pour faire des projets de développement dans les villages. **PCA de la SCOOPACA, 53 ans, village d'Amélékia.***

Dans le même sens un autre enquêté soutient que :

*C'est la prime de certification qui nous sauve. Sinon, on n'existerait pas. En Côte d'Ivoire, il n'existe aucune structure de financement des coopératives encore moins l'Etat. Donc, c'est notre exportateur qui chaque année nous engage dans la certification et cela nous permet de gagner beaucoup d'argent qu'on distribue une partie aux membres et l'autre partie pour la coopérative elle-même. **PCA de la SCADI, 57 ans, village de Diangobo.***

La certification du cacao se présente ainsi, comme une forme de résilience développée par les coopératives pour exister. En effet, l'absence de financement de l'Etat et l'impossibilité d'obtenir des prêts bancaires poussent les coopératives de s'engager chaque année dans des projets de certification afin de constituer un fonds d'appui à leur autofinancement et à leur participation au développement communautaire. De façon pratique, les

exportateurs attribuent des primes chaque année aux coopératives ayant respecté leurs exigences de production du cacao de bonne qualité. En général, le montant de ces primes varie entre 100 et 200 FCFA/Kg de produits livrés. Lorsque les fonds parviennent aux coopératives, une répartition est faite entre les parties prenantes. Dans cette répartition, d'abord, une quote part est reversée aux producteurs de base. Ici, chaque producteur perçoit une prime dont le montant est calculé au prorata de la quantité de produits vendus. Ensuite, une autre part est réservée pour le fonctionnement de la coopérative. Enfin, la dernière partie des fonds est destinée aux actions de développement communautaire. Cependant, il convient de souligner que les quotas de la prime allouée sont définis d'un commun accord entre les parties prenantes au projet de certification et varient en fonction du volume de tonnage réalisé à la fin de chaque campagne.

### **3. Les actions de développement initiées par les coopératives**

Les actions de développement communautaire portées par les deux coopératives étudiées s'analysent en termes d'équipements des villages en infrastructures socio-sanitaires et éducatives puis d'initiations de projets d'autonomisation en faveur des femmes et des jeunes.

#### **3.1. De la dotation des localités rurales en infrastructures socio-sanitaires et éducatives**

Les actions de développement initiées par les deux coopératives étudiées sont nombreuses et diverses. En fonction des besoins des populations, plusieurs localités notamment les gros villages ont bénéficié d'infrastructures socio-sanitaires et éducatives. Même si les capacités d'accueil ou d'usage de ses infrastructures semblent insuffisantes, il faut reconnaître tout de même, les efforts consentis par les coopératives dont le souci est d'assurer le bien-être des communautés en témoigne ce récit :

*Nous nous sommes appuyés sur notre partenaire "Société Africaine de Cacao (SACO)" pour apporter le développement à nos parents dans les villages. Grâce aux primes de certification que cette société exportatrice de cacao nous donne après chaque campagne, nous*

avons réalisé beaucoup de choses ici à Diangobo et dans les sections de la coopérative. Je vais vous citer quelques actions que nous avons posées. En 2005, nous avons fait le reprofilage de la voie principale qui relie notre village à Abengourou ainsi que toutes les pistes reliant les campements aux villages de notre zone de production. Cela nous a aidé à évacuer les produits agricoles des villageois. En 2010, la coopérative a réhabilité l'école primaire du village qui était dans un état de délabrement avancé et construit 3 logements d'enseignants. Le projet qui a soulagé beaucoup plus le village est la construction du château d'eau potable. Vraiment, c'est le meilleur projet qu'a réalisé la coopérative ! Depuis nos aïeux, le village a souffert du manque d'eau potable et quand, nous avons senti le besoin de construire ce château, nous avons économisé beaucoup d'argent pour le faire. Vous voyez la coopérative est au service de la population ! **Membre du CA de la SCADI, 46 ans, village de Diangobo.**

Tout comme à Diangobo, la SCOOPACA s'est également investie dans le développement des villages qui font partie de son périmètre d'activité. Mais, contrairement à la SCADI, on note une diversification des sources de financement de la SCOOPACA. Celles-ci proviennent non seulement des primes de certification du cacao, mais également de la réserve de fonds de prudence constituée par la coopérative. L'ensemble de ces ressources est utilisé pour la mise en œuvre des projets de développement des villages du canton Amélékia selon les responsables :

*C'est vrai que tout le monde dans ce village n'est pas membre de la coopérative pour des raisons diverses. Mais, tous, nous sommes unis par des liens familiaux. Et donc, que tu sois membre ou pas, la coopérative est au service de tout le village. Peu importe la personne. Nous ne faisons pas de tris. Donc, tout ce que nous faisons, c'est pour le bien de la communauté. A preuve, nous avons construit une école primaire de six classes dans le village d'Elinso pour que nos parents de ce village mettent leurs enfants à l'école. Aussi, nous avons construit un pont pour désenclaver nos campements et faire acheminer nos produits agricoles au village. Cela nous a coûté 2000000 FCFA. Dans un autre village à N'zébénou, la coopérative a doté l'école primaire d'une cantine scolaire et réalisé une pompe à hydraulique humaine pour les instituteurs habitant aux alentours, sans compter les kits scolaires que nous distribuons chaque année aux élèves. Je tiens à préciser que toutes ces dépenses ont été faites sur fonds propres de la coopérative. **PCA de la SCOOPACA, 53 ans, village d'Amélékia.***

D'un point de vue sociologique, le développement des villages par les coopératives relève d'un sentiment de solidarité envers les communautés rurales. En effet, dans les sociétés traditionnelles africaines, la vie communautaire reste marquée par le culte de la solidarité. Les interventions coopératives apparaissent comme un altruisme par l'oubli de soi (Dia M. cité par Koné M., 1994) en faveur des autres. Ainsi, l'adhésion des populations locales aux actions coopératives montre le caractère opérant du développement communautaire coopératif, c'est-à-dire un développement qui tend à améliorer les conditions et la qualité de vie des communautés. Il convient de souligner également qu'au-delà de l'engagement coopératif, les actions de développement communautaire sont vues par ses promoteurs comme une manifestation de leur attachement au territoire. Le territoire renvoie ici à un espace social organisé où se manifestent des rapports sociaux, juridiques et politiques. Fruit d'une construction sociale permanente, le territoire met en interaction l'entité coopérative vue comme « apporteur de développement » et la communauté en tant que bénéficiaire des bienfaits dudit développement. Dans ce jeu de relation, la mobilisation collective (coopérative et communautés) autour de l'idéal commun, permet de prendre des initiatives et de mettre en œuvre les actions de développement capable d'assurer le bien-être des populations. Au final, la mise en place d'infrastructures socio-sanitaires et éducatives permet de saisir le développement communautaire comme une forme d'interaction sociale mettant aux prises des acteurs avec des logiques et stratégies propres qui s'articulent autour d'initiatives de développement dont le but ultime est la transformation sociale des localités.

### **3.2. Initiation de projets d'autonomisation à l'emploi productif en faveur des femmes et des jeunes**

La prise en compte du bien-être économique et social des femmes et des jeunes est une des composantes des projets de développement communautaire qu'initient les coopératives enquêtées. En effet, au sein des villages, l'observation donne à



voir que les femmes et les jeunes sont exposés au risque de vulnérabilité au regard de leur positionnement social dans l'espace villageois. Alors que les femmes sont confinées dans leur statut de ménagère (ou femmes au foyer), les jeunes quant à eux, sont exposés à l'oisiveté. Ainsi, les questions de genre et de jeunesse sont saisissables et traitées en termes de lutte contre de pauvreté dans les programmes de développement des coopératives enquêtées. Mais, cela suppose la mise en place de groupements d'intérêts communs au travers desquels des financements peuvent être obtenus. Ainsi, par exemple la SCOOPACA a suscité la création d'une association féminine dénommé "Môka-Môka" (signifie en langue locale ; entraide) à Amélékia. Créé en 2011, ce groupement associatif féminin revendique plus d'une centaine de membres de tout statut social (ménagères, mariés, célibataires, veuves, déscolarisées, femmes au foyer...). Cette association intervient dans le secteur du vivrier notamment la production et la commercialisation des produits alimentaires dont le manioc, la banane plantain, le piment, la tomate et de l'aubergine. L'objectif visé est l'autonomisation des femmes grâce au travail agricole participatif. Celles-ci bénéficient d'appuis techniques, matériels et financiers de la coopérative. Ainsi, la plupart des femmes issues de cette association ont acquis des parcelles de terres (à titre de cession provisoire ou soit par location) par l'entremise de la coopérative auprès des propriétaires fonciers. Aujourd'hui, leur activité est en pleine un essor, en témoignent les propos d'une des responsables :

*Depuis longtemps, nous étions marginalisées. Les hommes faisaient le malin quand on leur demandait de l'argent pour nos besoins. Eux, avaient des plantations de cacao, de café et d'hévéa. Mais nous, rien. C'était difficile pour nous. Mais, depuis 2011, la Scoopaca, nous a sauvé. Actuellement, il y a beaucoup de femmes qui sont indépendantes grâce aux champs qu'elles exploitent. Moi qui vous parle, j'ai un champ d'une superficie de 5 ha où je cultive un peu de tout : banane plantain, tomate, manioc, igname...Je suis autonome car j'arrive à me prendre en charge ainsi que mes enfants et ma famille. Même souvent quand c'est difficile pour mon mari, c'est moi qui le tire d'affaire. **Présidente d'association, 56 ans, village d'Amélékia.***

L'obstacle majeur du développement des activités de ces femmes est lié à faiblesse de leur pouvoir de négociation dans le champ de la commercialisation des produits. N'ayant pas été scolarisées, la plupart de celles-ci ont des difficultés pour spéculer sur le marché des produits agricoles. Pour combler cette déficience, la SCOOPACA a mis en place un programme d'alphabétisation en leur faveur par un apprentissage scolaire, gage de leur compétitivité sur le marché. Ce programme dénommé "Ecole Familiale Agricole" est le fruit d'un partenariat entre la SCOOPACA et la société exportatrice OLAM dans le cadre du projet de promotion et d'autonomisation de la femme en milieu rural. Il a démarré en 2011 et donne la possibilité à toutes les femmes volontaires de l'association de s'instruire à l'éducation scolaire et de se former à la gestion comptable. Ce programme connaît un engouement au regard des résultats qu'il produit, à en croire l'une d'entre elles :

Grâce au cours d'alphabétisation que nous suivons, aujourd'hui, beaucoup de mes sœurs arrivent à communiquer avec les femmes qui viennent de la ville pour acheter les produits vivriers. Certaines, d'entre nous peuvent, elles-mêmes discuter du prix de vente de leur produit, calculer l'argent qu'elles peuvent gagner. Tout cela se réalise grâce à l'appui de la Scoopaca au sein de laquelle se trouve nos époux. **Vice-PCA d'association, 45 ans, Village d'Amélékia.**

Dans le même registre, la SCADI a impulsé de son côté de nombreuses actions de développement en faveur des femmes. Mais, contrairement à l'association féminine "Môka-Môka" d'Amélékia dont la mise en place émane de la SCOOPACA, les femmes de Diangobo ont elles-mêmes créé leur association dénommée "Blâhéya<sup>6</sup>" depuis 1996 indépendamment de la

---

<sup>6</sup> Littéralement, cette expression se traduit par « la femme, c'est la souffrance ». Le sens qui en découle est que la subordination de la femme à l'homme implique sa souffrance. Par conséquent, pour en sortir, celle-ci doit travailler d'arrachepied pour obtenir son émancipation sociale. C'est donc une invite à la femme au travail ; travail en tant qu'activité libératrice et dé-asservissement.

coopérative. Cette association s'est investie depuis longtemps dans le développement du village à travers des actions de solidarité et l'entraide et d'animation culturelle. En effet, étant productrices de cacao, celles-ci ont su se construire un leadership grâce à un capital économique important acquis dans l'économie cacaoyère. Leur pouvoir économique surplombe celui des hommes en témoigne les propos d'un enquêté :

*... On les appelle ici, les femmes capables à cause de leur courage. Elles ont de grandes plantations de cacao et réalisent à la fin de l'année d'importantes ventes. Même, nous qui sommes des hommes, nous ne pouvons pas nous comparer à ces femmes-là. Souvent, ce sont elles qui nous prêtent de l'argent quand on a des problèmes.*

**Notable, 62 ans, village de Diangobo.**

Grâce aux ressources économiques qu'elle dispose et avec l'appui de la SCADI, "Blâhéya" a soutenu plusieurs initiatives de développement venant des jeunes du village. Ainsi, cette association a apporté son aval à de nombreuses jeunes (hommes et femmes) en vue d'obtenir un prêt auprès d'une structure de microfinance. En raison de sa forte audience au sein de la communauté, surtout du poids considérable de ses membres (femmes) dans l'économie cacaoyère<sup>7</sup>, la SCADI a réussi à coopter cette association pour constituer une section de la coopérative. Depuis, 2006, "Blâhéya" est devenue une section de la coopérative où les membres livrent désormais leurs produits.

Parallèlement aux femmes, les jeunes du canton Amélékia se sont regroupés en association. Elle se dénomme "Association des jeunes agriculteurs dynamiques du canton Amélékia" (Aɔaca). Cette association a été créée en 2011 et compte une cinquantaine de membres parmi lesquels se trouvent des déscolarisés, des diplômés sans emploi, des analphabètes, des travailleurs à revenus précaires, etc. Les activités de cette association se structurent autour de la production et la commercialisation des produits

---

<sup>7</sup> Selon la première responsable, environ la moitié du volume de tonnage réalisé par la coopérative provient de la section des femmes productrices de cacao ; "Blâhéya".

marais, de l'élevage de volailles et de la pisciculture. Le manque d'expérience des jeunes dans l'agriculture a conduit la SCOOPACA à leur apporter une assistance technique et matérielle. Ainsi, certains d'entre eux ont bénéficié de formations dans les projets "champ-école paysans" où ils ont été initiés aux techniques de production de volailles et de poissons. Dans le domaine de l'élevage de la volaille, la coopérative a octroyé également du matériel de production au nombre desquels se trouvent des générateurs d'énergies.

*...Grâce à la Scoopaca, aujourd'hui, beaucoup de jeunes de ce village pratiquent l'agriculture. Je vais vous donner mon exemple qui peut être généralisé à tous les autres. Je suis retourné ici au village en 2007 après avoir passé 12 années à Abidjan sans travail. Alors, à mon arrivé, j'ai créé une plantation où il y a un peu de tout ; bananes, ignames, gombos, piments, aubergines. J'ai fait ça pour ma propre consommation. Au début tout se passait bien puisque j'avais économisé un peu d'argent dans la gérance d'une cabine de téléphonie cellulaire. Mais, lorsque les semences sont entrées en maturation, je n'avais plus d'argent pour entretenir la plantation. Du coup, la brousaille a envahi la plantation. Dieu merci grâce aux responsables de la Scoopaca, j'ai réhabilité cette plantation grâce à un outillage de production (machettes et limes) et des herbicides que la coopérative a mis à ma disposition. **Président d'association de jeunes, 37 ans, village d'Amélékia.***

Le soutien de la coopérative est perçu ici comme une émulation pour ces jeunes qui ont fini par se convaincre de la noblesse du métier d'agriculteur. Si au départ, la plupart d'entre eux, hésitaient ou étaient réticents aux travaux champêtres en raison de leur pénibilité et de leurs coûts jugés onéreux, il convient de noter que la coopérative a suscité en eux, une prise de conscience à l'autonomisation. De ce point de vue, leur prise en compte dans le développement communautaire s'apprécie en terme de développement du capital humain. Ainsi, par le travail, ces jeunes se libèrent du lourd fardeau du sous-emploi et du chômage. Dans les enjeux du développement local, ils se positionnent comme des acteurs incontournables grâce à leur participation à la vie communautaire.

## **Discussion-conclusion**

Partant de la théorie endogène selon laquelle tout développement dans les microsociétés procède par le bas, cette étude a démontré que les coopératives des filières café et cacao sont des instruments de développement communautaire. En effet, ignorée pendant longtemps dans leur champ d'actions, la participation desdites coopératives au développement communautaire se présente comme une stratégie efficace du bien-être des communautés villageoises. A travers elles, de nombreux villages ont pu bénéficier d'infrastructures socio-éducatives et sanitaires de base donnant ainsi espoir d'une vie décente aux communautés rurales qui jusque-là vivaient dans la précarité. Le développement communautaire dévoile ainsi son efficacité comme une alternative porteuse de sens pour les communautés rurales (N'doly A.C., 2018). La volonté et la capacité d'agir sur les problèmes de leur vie quotidienne contribuent à une transformation des structures sociales villageoises. Les partisans de cette vision développementaliste pensent même que c'est un passage obligé pour les groupes sociaux restreints d'accéder au développement proprement parlé en ce sens que la participation constitue d'abord et avant tout un processus et une opportunité par lesquels les groupes défavorisés peuvent se prendre en main et parvenir à contrôler leur propre développement.

Toutefois, dans les pratiques liées au développement communautaire, l'intervention des coopératives en faveur des communautés locales (grâce aux ressources générées par la certification du cacao) les confine dans une situation de dépendance vis-à-vis des exportateurs. Cette dépendance traduit la dimension idéologico-politique de leurs actions. Elle montre comment les coopératives sont instrumentalisées, dominées voire exploitées par les exportateurs dans une logique capitaliste. L'objectif de ceux-ci comme le souligne Primo O. (2017), c'est de les maintenir dans une dépendance économique, politique voire socio-culturelle en faisant semblant de contribuer à la lutte contre la pauvreté en milieu rural. En effet, ces exportateurs en finançant

les coopératives à l'action communautaire imposent unilatéralement leurs exigences technocratiques qui indiquent la façon dont les ressources doivent être gérées dans la mise en œuvre des projets à vocation sociale. Finalement, le développement communautaire n'est autre chose que l'expansion dissimulée du capital sous forme communautaire, c'est-à-dire sous dissimulation d'intérêts privés homogénéisés ou assimilés à l'intérêt de toute une communauté (Louis-Juste J., 2003). Cette vision remet en question la participation des coopératives au développement communautaire qui s'inscrit dans une approche déterministe du développement. Cette approche ne tient pas compte du contexte socio-culturel des localités pour mener des actions de développement communautaire. Elle n'implique non plus les communautés concernées dans le processus de réalisation des projets. Cela constitue une entrave au développement local. Ainsi, pour rendre pérenne et durable ledit développement, les partisans de l'approche interactionniste prônent une participation effective et une implication forte des communautés locales. Il s'agit ici, de les responsabiliser pour un développement qui tient compte de leurs croyances, motivations et de leur rationalité économique. Au demeurant, cette étude ouvre une nouvelle perspective de recherche sur l'analyse de la prise en compte ou non desdits de la participation des communautés au développement de leurs propres espaces sociaux dans les pays africains.

## **Bibliographie**

Affou Y-S. 1994, « Renforcement des organisations paysannes : obstacles ou atouts au progrès agricole ? » in *GIDIS-CI, Crises, ajustements et recompositions en Côte d'Ivoire : la remise en cause d'un modèle*, pp. 493-503.

Angeon V. et Callois J-M., 2005, « Fondements théoriques du développement local : quels apports du capital social et de l'économie de proximité ? », *Économie et institutions* [En ligne], 6-7 | 2005, mis en ligne le 31 janvier 2013, consulté le 11 mai 2017. URL : <http://ei.revues.org/890>

Bardin L., 1991, *L'analyse de contenu*, Presses Universitaires de France, 6<sup>e</sup> édition, Paris, 291 p.

Denzin N.K., 1989, *Interpretive interactionism*, Newbury Park, CA : Sage Publication, Inc.

Fortin M-F., 1996, *Le processus de la recherche : de la conception à la réalisation*, Montréal, Edition Décarie.

Mariatou K., 1994, *Etre encadreur agricole en Côte d'Ivoire : principes et pratiques (le cas de Sakassou)*, Thèse de doctorat d'Anthropologie sociale et Ethnologie, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), 393 p.

Louis-juste J.A., 2003, *Crise sociale et Internationale communautaire en Haïti*, Alter Press.

Tremblay S., 1999, « Du concept de développement au concept de l'après-développement : trajectoire et repères théoriques », *Collection Travaux et études en développement régional*, Université du Québec à Chicoutimi Décembre 1999.

N'doly, A.C., 2018, « Renouer avec l'idéal démocratique dans les coopératives ivoiriennes grâce à la formation », *RECMA*, vol. 348, n° 2, pp. 61-73.

N'doly A.C., 2014, « La solidarité dans les coopératives de producteurs de café et de cacao dans un contexte de libéralisation des filières en Côte d'Ivoire », *Le Journal des sciences sociales*, n° 11, pp. 19-30.

N'goran K-P., 2008, « Le repositionnement des coopératives féminines dans le champ économique ivoirien : un secours pour l'état ? », *L'étonnant pouvoir des coopératives*, pp. 29-41.

Ouattara C., 2003, *Développement communautaire et réduction de la pauvreté dans un contexte de décentralisation*, Communication Séminaire ENDSA - juin 2003

Peraldi X. et Rombaldi M., 2009, « La contribution de l'économie sociale et solidaire au développement rural : quelques constats

dans le contexte Corse », *Géographie, économie, société*, vol. 11, n° 2, pp. 161-179.

Primo O., 2017, *Participation, développement communautaire et organisation non-gouvernementale*. Mémoire de licence en travail social, Université d'État d'Haïti, 124 p.

Proulx M-U., 1994, *Perspectives théoriques du principe de développement*, Chicoutimi, DSEA/UQAC, 34 p.

Reix F., 2008, « L'ancrage territorial des créateurs d'entreprises aquitains : entre encastrement relationnel et attachement symbolique », *Géographie, économie, société*, vol. 10, n° 1, pp. 29-41.

Rocher G., 2008, *L'idéologie du changement comme facteur de mutation sociale*, Découvertes.

Tremblay D.-G., Klein J.-L. et Fontan P., 2009, *Québec : Télé-Université*. 353 p.

World Bank Group., 2016, *Poverty and shared prosperity. Taking on inequality*, The world Bank, Washington, DC.

Yao A., 2008, *Développement communautaire en Afrique. Comprendre la dynamique des populations*, Les Presses de l'Université Laval, 113 p.